

CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE

Table ronde Santé et environnement

*« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »
Article 1, Charte de l'environnement annexée à la Constitution en 2005*

Nous, médecins et militants de la protection de la nature, nous nous sommes unis pour l'homme et le vivant. A l'occasion de la conférence environnementale, dont une table ronde sera consacrée au lien santé et environnement, nous tenons à attirer l'attention du gouvernement sur les chantiers prioritaires pour la santé humaine en lien avec la santé des milieux naturels.

L'humanité pollue et détruit des milieux et en retour dégrade sa propre santé. Médicaments dans l'eau, nitrates, perturbateurs endocriniens, pesticides... autant d'agressions environnementales aux effets délétères (cancers, malformations, antibiorésistances). Même si nous savons peu de choses sur le fonctionnement précis du lien entre notre santé et les milieux naturels, nous en savons assez pour être convaincus qu'il est essentiel de préserver ces derniers si nous voulons vivre en bonne santé.

L'humanité ne vit pas dans un décor naturel. Elle en fait partie.

Il n'y a qu'un monde, il n'y a qu'une santé de ce monde, celle de l'humanité et du vivant, intimement liés.

Après un ouvrage international porté par l'ONU en 2008 (« Sustainable life »), et l'émergence du concept clef « One World, One Health », avec deux récents¹² rapports du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), le gouvernement dispose de premiers éléments clairs pour ouvrir rapidement le dossier santé et biodiversité.

Après une conférence nationale sur le sujet en juin 2011, où des scientifiques et des citoyens avaient lancé un appel aux pouvoirs publics pour des politiques adaptées de recherche, de formation, d'information et d'actions concrètes, **nous demandons l'ouverture en priorité des chantiers suivants sur les liens santé-biodiversité :**

Une cartographie...

- Le lancement d'une **cartographie nationale des maladies** (cancers, maladies respiratoires chroniques, allergies, paludisme) afin de mieux repérer et connaître les liens géographiques, les corrélations entre santé humaine et pollutions locales ;

Deux programmes...

- Le lancement d'un **programme spécifique de recherche pluridisciplinaire** à la croisée des domaines de la médecine et de l'écologie, de la toxicologie et des pratiques industrielles et agricoles, sous l'égide de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) (par exemple : impact des « cocktails en faible dose », pesticides et antibiorésistances, ...) ;

¹ Résidus de médicaments dans l'eau, 2011

² Santé et biodiversité, septembre 2012

- Le lancement d'un **vaste programme prioritaire de biosurveillance humaine et environnementale des perturbateurs endocriniens**, avec mise en place d'un groupe de travail pour rechercher les actions indispensables à la réduction des risques.

Trois plans...

- Un **Plan d'urgence pour la santé environnementale des agriculteurs**, avec la mise en place d'un suivi spécifique de la santé des agriculteurs (co-pilotage Ministères Santé, Agriculture, Ecologie et MSA), en particulier au regard des pesticides et autres intrants chimiques utilisés ;
- **Le renforcement du plan Nature en Ville** en proposant un vaste partenariat aux agglomérations, en particulier avec un programme spécial « un million d'arbres plantés », et un soutien à la création de jardins partagés (à fin décorative, récréative ou d'agriculture familiale de proximité) notamment par transformation d'espaces publics dans les cités HLM. En parallèle, l'offre aux collectivités territoriales d'un outil plus fort de gestion de l'ensemble de leur espace et de leurs sols : en faisant évoluer les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) vers des **PLAGES (Plan Local d'Aménagement et de Gestion de l'Espace et des Sols)**, permettant aux élus locaux de fixer des orientations pour les pratiques agricoles et forestières, en particulier en matière d'usage des pesticides et de mise en place de la Trame Verte et Bleue (TVB) ;
- La mise sur pied d'un **plan de prévention/gestion des crises de zoonoses**, afin de tirer les leçons de l'expérience, de mieux préparer les crises, de former et soutenir les décideurs (préfets, directeurs des Agences Régionales de Santé, médecins, vétérinaires, ...), et d'éviter les réactions de panique et inappropriées, comme l'éradication à tort et à travers de renards, blaireaux et autres boucs émissaires.

Nous attendons de la conférence environnementale, l'ouverture du dossier et le lancement effectif d'un travail sérieux et approfondi sur tous ces chantiers. Au-delà, d'autres mobilisations et mesures sont nécessaires, sur quatre grands axes :

La mise en place de structures adaptées

- La création d'un Conseil National Santé et Biodiversité, largement ouvert aux scientifiques (médecins, vétérinaires, écologues), aux décideurs (directeurs ARS, préfets et DREAL, ...) et aux associations, placé auprès d'une délégation interministérielle (ou commissariat) à la Santé et Biodiversité, rapportant aux ministères principaux suivants : Santé, Ecologie, Recherche, Agriculture.
- La création au sein de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) d'un département santé et biodiversité, comprenant des médecins, des vétérinaires et des écologues, et constitution de deux cellules spécialisées, l'une sur la cartographie corrélée des milieux et maladies (dont cancers), l'autre d'une cellule permanente de suivi des crises de zoonoses et de maladies liées aux pollutions.

Le lancement de politiques nationales et locales

- Le lancement immédiat d'une mission d'inspection conjointe Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)/Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER)/ Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) pour faire des propositions de priorités d'actions en matière de santé et biodiversité.
- Un Plan « élevages sains : les antibiotiques, ce n'est pas automatique ! ». Se donner un objectif de réduction dans les cinq ans de l'intégration d'antibiotiques dans la nourriture des animaux de bouche.

- Permettre aux Parcs Naturels Régionaux (PNR) d'introduire des zones sans pesticides sur leur territoire (à l'instar des zones de silence).
- La Révision des appellations d'origine (AOC, IGP, ...) pour limiter, réduire voire supprimer l'usage de produits chimiques dont pesticides.
- Soumettre les médicaments à la directive REACH.
- L'accélération et révision plus ambitieuse du plan national résidus de médicaments de 2011, en s'appuyant sur le rapport Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) d'avril 2011.
- Un Plan gestion des déchets liquides des hôpitaux : méthodes et techniques d'épuration des eaux usées des établissements de santé.
- Intégrer un volet santé et biodiversité dans les Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE), réactualiser le Plan National Santé Environnement (PNSE) avec un volet santé et biodiversité.
- L'ajout d'un volet sanitaire dans les études d'impact ;
- La mise en place d'une taxation de l'usage des intrants chimiques dont les pesticides, et affectation à un fonds de recherche santé et biodiversité, en particulier sur la santé des agriculteurs.
- La généralisation des jardins thérapeutiques.
- Une campagne de sensibilisation/formation des particuliers (« jardiniers du dimanche ») en matière d'utilisation des pesticides et intrants, et une meilleure information sur ces produits dans les jardinerie.